



L'an deux mille vingt-six le 24 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 17 septembre 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – M. BOURGEOIS Sébastien
M. LEMOINE Anthony – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. DUJARDIN Gilles – Mme MARCHAL
Astrid – M. MILLET Prisca – M. IOHNER Christophe – M. WEIL Rémy – Mme RUSTOM Lina – M. GODEFROY
Michael – M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude – M. BOUCHEZ Hubert – M. FAGOT REVURAT
Yannick – Mme FOURCAULX Patricia – M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël
M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. VANNESSON Jean François – M. FRANCOIS Vincent
M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril – M. BERNARD Philippe – M. PEREIRA MARTINS Daniel
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas
Mme GEHLFUSS Virginie – M. MICHEL Olivier – Mme DEGUILLI Sabine – M. MOUGINET Dominique
Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BAUDOUIN Cédric – M. LOUIS Didier

Procureurs : M. THIRION Christian à M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique
M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. GUEZET Philippe à Mme MARCHAL Astrid
M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. CERUTTI Alan à M. RENKES David – M. BARTHELEMY Philippe
à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid

L'assemblée dénombreait : **53 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 46

Pouvoirs : 7

Excusés :

Votants : 53

Date d'affichage : 30 septembre 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 52

Contre : 1

Absentions :

FINANCES

11_09_2026

Budget gestion des déchets DM 03/2026 – Ouverture de crédits à l'article 6542 – Admission en irrécouvrabilité

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des Finances, informe que le Service de Gestion Comptable de Nancy a transmis à la Communauté de Communes un état de non-valeur pour différents débiteurs pour lesquels des titres émis à partir de 2019 n'ont jamais été réglés, malgré la mise en œuvre de tous les moyens de poursuite, ou ont fait l'objet d'un jugement en surendettement.

Il convient donc de passer ces titres en non-valeur pour un montant total de 3 042,21 € sur l'article 6542 – créances éteintes, déclinés comme suit :

Année	Montant
2019	62,45 €
2020	172,25 €
2021	90,15 €
2022	89,75 €
2023	934,36 €
2024	763,60 €
2025	672,95 €
2026	256,70 €

Les crédits inscrits au budget sont insuffisants pour couvrir la totalité des admissions en non-valeur soit 3 042,21 €.

Afin de pouvoir procéder à la régularisation de cette liste, il convient d'ouvrir des crédits comme suit :

Dépenses de fonctionnement

6542 – Créances éteintes + 100,00 € TTC

Ramenant l'excédent de fonctionnement à 1 049 446,50 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 52 pour – 1 contre

- **Valide** les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement

6542 – Créances éteintes + 100,00 € TTC

Ramenant l'excédent de fonctionnement à 1 049 446,50 €



Claude THOMAS
2026.09.29 15:02:09 +0200
Ref:11849448-17901758-1-D
Signature numérique
le Président